



**Syndicat National de l'Administration Scolaire,
Universitaire et des Bibliothèques**

Fédération syndicale unitaire

Ce vendredi 18 juin 2021, la secrétaire générale de l'académie fait un geste en direction des personnels suite à l'intervention du SNASUB-FSU du 16 juin dernier.

Nous avons appris par nos collègues le 17 juin 2021, qu'à priori les personnels du rectorat seraient autorisés à faire le nécessaire pour créer, si cela n'est pas fait, un CET pour y déposer leurs jours de congés non pris.

Après avoir interrogé Madame VIOT à ce sujet et suite à notre demande du 16 juin (reproduit ci-après) resté sans réponse officielle, voici sa proposition :

"A la suite de votre message, je vous informe que la date de limite d'alimentation du CET est exceptionnellement prolongée jusqu'au 30 juin (que les agents aient déjà ouvert un CET ou non)".

Au nom de nos collègues qui auraient été brutalement impactés sans notre intervention, le SNASUB-FSU a remercié la secrétaire générale de l'académie pour ce geste.



**Syndicat National de l'Administration Scolaire,
Universitaire et des Bibliothèques**

Fédération syndicale unitaire

Le SNASUB-FSU s'adresse dans l'urgence à la secrétaire générale de l'académie ce mercredi 16 juin 2021, pour lui demander un délai supplémentaire dans la mise à jour du logiciel de gestion du temps de travail HOROQUARTZ par rapport aux congés non pris sur l'année scolaire 2019/2020.

Madame la secrétaire générale de l'académie,

J'ai été alerté par bien des collègues de différentes divisions du rectorat de l'académie au sujet des conséquences induites par la circulaire DPAE du 10 juin 2021 relative aux modalités d'utilisation de l'outil de gestion du temps (eTemptation - Horoquartz).

Les secrétariats de direction doivent, avant le 18 juin 2021, conformément à la note relative aux modalités de fonctionnement des services et d'exercice des personnels en date du 31 août 2020, déduire les congés épargnés sous forme de congés ou indemnisés sur le CET de l'année de référence au 2019-2020, conformément aux relevés de situation individuelles. La clause " *L'ensemble des jours de congés acquis au 1er septembre pour l'année scolaire devront être pris au plus tard au 31 décembre de l'année suivante* " a certes toujours été présente dans les notes annuelles relatives au fonctionnement des services académiques, mais n'avait jusqu'alors pas été toujours réellement mise en œuvre par les chefs de services dans leur gestion bienveillante de leurs agents.

Vous avez décidé de rappeler cette notion lors de la dernière réunion de direction et nous le comprenons. Par contre, l'effet est quasi immédiat : pour beaucoup d'agents du rectorat, les congés de l'année 2020 non pris seront perdus car ils étaient à épuiser pour le 31 décembre 2020. Le 18 juin 2021, soit dans 2 jours, la badgeuse sera mise à jour dans ce sens et les congés non pris écartés. C'est une mesure plutôt brutale de par sa rapidité d'exécution...

La seule solution envisageable pour éviter à nos collègues la perte d'un grand nombre de jours de congés non pris au titre de l'année scolaire 2019/2020 serait l'ouverture d'un CET pour celle et ceux n'en possédant pas encore ou la demande d'alimentation de leur CET pour les autres. La circulaire DPAE du 30 novembre 2020 relative au Compte épargne temps (CET) précise que la demande d'ouverture d'un CET peut être transmise par la voie hiérarchique au plus tard pour le 31 janvier 2021. S'il n'était pas trop tard pour l'ouverture d'un CET, le délai de 2 jours pour en faire la démarche serait bien trop court.

La difficile période que nous traversons depuis plus d'un an maintenant, vous en conviendrez, n'a pas été favorable à la prise de jours de congés (très peu de liberté de circuler en dehors des trajets domicile/travail). Par ailleurs le manque de visibilité qui existe encore aujourd'hui par rapport à la pandémie est lourd à porter moralement.

Les personnels des services académiques ont été particulièrement impactés par la crise sanitaire mais ils ont su faire preuve d'une grande conscience professionnelle garantissant ainsi la continuité administrative de leurs missions support. Ils n'ont pas démérité comme l'a souligné Monsieur le Recteur et fort heureusement pour le fonctionnement de notre système éducatif.

Pour toutes ces raisons, j'ai l'honneur de vous demander, Madame la secrétaire générale de l'académie, de bien vouloir faire preuve d'une certaine souplesse pour cette première année de mise en œuvre généralisée d'Horoquartz. En laissant aux personnels du rectorat et de la DSDEN de la Somme un délai plus raisonnable, vous leur permettrez d'engager les démarches nécessaires à l'ouverture d'un compte épargne temps afin d'y verser leurs reliquats de 2019/2020, de l'alimenter pour ceux qui en ont déjà un, ou encore pour d'autres, d'épuiser ces congés au plus vite d'ici à la rentrée scolaire prochaine.

Bien respectueusement,

Bernard GUÉANT
Secrétaire Académique du SNASUB-FSU d'AMIENS
Site internet : <http://snasub-amiens.fr>